

Durée	Lieu de formation	Candidats	Dates	Tarif
21 heures	<input checked="" type="checkbox"/> Échillais	12 Stagiaires maximum	www.nco.fr	578€ (Intra et groupe nous consulter)

➤ Public

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal afin de continuer à exercer leur activité de sécurité incendie.

Conformément au référentiel pédagogique de l'arrêté du 2 mai 2005

➤ Délais d'accès

De 10 à 60 jours sous réserve de satisfaite aux prérequis

➤ Accessibilité

Notre centre de formation a mis en œuvre les mesures nécessaires pour accueillir et adapter les formations pour les personnes en situation de handicap.

Référent handicap : Monsieur Teddy TRAPY (t.trapy@nco.fr)

➤ Prérequis

-Titulaire du diplôme S.S.I.A.P 3, ou de l'attestation de recyclage de moins de 3 ans à la date d'obtention.

-Diplôme de secourisme de moins de 2 ans (SST, PSC1, PSE1 et 2)

-Attestation employeur justifiant de l'exercice de la fonction pendant plus de 1607H dans les 36 derniers mois.

➤ Objectifs

Recycler les compétences nécessaires aux fonctions chef de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes.

➤ Evaluations

Mise en pratique en continu

Présence indispensable à l'ensemble des séquences.

➤ Validation

Une attestation de suivi de stage de maintien et évaluation des compétences est remise aux stagiaires ayant suivi cette formation.

Durée de validité : 3 ans

PROGRAMME

Module 1 - Évolution des textes réglementaires : règlement de sécurité dans les ERP

- Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Module 2 - Les Codes Civil et Pénal

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Module 3 - Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Module 4 - Étude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou de réaménagement dans l'existant

Module 5 - Accessibilité des personnes handicapées

- Les dispositions réglementaires
- Application : analyse critique et retours d'expérience

Module 6 - Analyse des risques

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
- Le plan de prévention (rappel)
- Évaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)

Module 7 - Moyens de secours

- Évolution des textes réglementaires

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Supports Pédagogiques Digitalisés
- Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Poste de Sécurité Incendie



contact@nco.fr



05.46.83.25.03



www.nco.fr